

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Etaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, Mme Marylin VERDIER, M. Arnaud ALLEYRAT, M. Bénito LACROIX, M. Jacques TRAMONT, Mme Catherine CHAMBAUDIE, M. Fabien LANOT, M. Stéphane VIVIER.

Etaient absents : M. Tim TRAINS, M. Manuel DA COSTA, Mme Ménéhi GUITARD, M. Bertrand FOUCHER.

Procurations : M. Tim TRAINS en faveur de M. Stéphane VIVIER, M. Manuel DA COSTA en faveur de M. Fabien LANOT, Mme Ménéhi GUITARD en faveur de Mme Catherine CHAMBAUDIE, M. Bertrand FOUCHER en faveur de M. Olivier BROSSARD.

Secrétaire : M. David NICOLAS. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
La lecture du procès-verbal de la séance du 24/02/2022 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : Vote des taxes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux des deux taxes locales sur la commune de Lagarde-Marc-la-Tour de la façon suivante pour 2022

- TFB : 31.53 %
- TFNB : 72.22 %

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : Vote du budget principal

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2022

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	484 625.61	013- atténuation de charges	7 345.00

012 - charges de personnel & ass.	275 912.00	70 - produits des serv, du domaine	82 137.00
014 - Atténuations de produits	17 751.00	73 - Impôts et taxes	296 054.00
65 - autres ch. de gestion courante	54 974.00	74 - dotations et participations	243 215.00
66 - charges financières	8 243.00	75 - autres produits de gest.	27 720.00
67 - charges exceptionnelles	82 470.00	77 - produits exceptionnels	417.00
022 - dépenses imprévues	0		
023 - virement section inv.	157 067.00	002- résultat reporté	425 974.61
042 - opération d'ordre transfert entre section	1 820.00		
Total des dépenses de fonctionnement	1 082 862.61	Total des recettes de fonctionnement	1 082 862.61

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
CIS D'Argentat	-	225	225
Club de pétanque	200	200	200
Coopérative scolaire	1 700	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
Bibliothèque	50	50	50
Comice Agricole	75	75	75
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
Société de chasse	200	200	200
Tulle Solidarité	200	200	200
La Souris Verte	200	200	200
LAMICOTT (ping pong)	200	200	200
Association Parents d'élèves	200	200	200
Association Fragment	200	200	200
Club des gardillous	-	200	200
Pêche et loisir	-	200	200
Foyer rural de Marc-la-Tour	200	200	200

Divers	375	150	150
TOTAL article 6574	4500	4900	4900

Les présidents d'associations suivants n'ont pas pris part au vote (Monsieur TRAINS Président de LAMICOTT, Madame LAGARDE, Présidente du club de Gym, Monsieur ALLEYRAT, Président de la Société de Chasse, Monsieur TRAMONT, Président de l'Association Fragment.

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
1068 (1) Reversement excédents Eau		29 634.00	29 634.00
1641 (1) - remb. Emprunts		63 604.00	63 604.00
165 (1) - caution		1 163.00	1 163.00
2031 (130) - diagnostic énergétique		4 800.00	4 800.00
2031 (132) - études jardin des 5 continents	6 360.00		6 360.00
2031 (141) - études Colibri	16 548.00	- 16 548.00	0
2031 (149) - études aménagement presbytère Marc-la-Tour		5 000.000	5 000.000
2031 (165) - études appartements Maison Fage	8 847.00		8 847.00
2031 (168) - études maison services publics	9 871.00		9 871.00
204171 (107) - travaux FDEE et Sie	6 145.00	1 500.00	7 645.00
2051 (130) - site internet		1 000.00	1 000.00
2111 (83) - acquisition de terrains		1 900.00	1 900.00
2128 (99) - travaux étang		10 705.00	10 705.00
2128 (130) - aménagement cours école		5 000.00	5 000.00
2128 (132) - jardin des 5 continents		51 732.00	51 732.00
2128 (153) - Aménagement aire des Jordes	11 202.00		11 202.00
2128 (164) - travaux budget fonds de sections		8 345.00	8 345.00
2128 (168) - aménagements extérieurs maison Fage		5 000.00	5 000.00
21318 (130) - travaux divers bâtiments	8 550.00	53 858.00	62 408.00
2151 (167) - voirie		12 000.00	12 000.00
2168 (156) - reliure registres		220.00	220.00
2158 (132) - panneaux signalétiques		2 000.000	2 000.00
2183 (130) - ordinateurs		1 344.00	1 344.00
2184 (168) - mobilier maison de services publics		36 000.00	36 000.00
2188 (130) - matériel divers, outillage,	792.00	3 336.00	4 128.00

divers			
2313 (165) - appartements maison Fage	147 926.00	2 044.00	149 970.00
2313 (168) - maison de services publics	136 208.00	1 773.00	137 981.00
27638 (1) - prêt lotissement (Terrain)		70 894.00	70 894.00
27638 (1) - prêt lotissement (frais accessoires, travaux)		39 510.00	39 510.00
2313 (1) - transfert frais insertion et études logements		30 135.00	30 135.00
2313 (1) - transfert frais insertion et études maison services publics		19 793.00	19 793.00
TOTAL :	352 449.00	445 742.00	798 191.00

Monsieur TRAMONT demande de prioriser une opération de sécurité sur la départementale au détriment de l'investissement sur les jardins des cinq continents

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
001 (1) - Excédent reporté		94 923.13	94 923.13
021(1) - virement de la section de fonctionnement		157 067.00	157 067.00
024 (1) - Cession d'immobilisations		71 044.00	71 044.00
10222 (1) - FCTVA		58 986.00	58 986.00
10226 (1) - taxe aménagement		3 000.00	3 000.00
1068 (1) - réserves		111 174.87	111 174.87
1323 (130) - diagnostic énergétique		3 200.00	3 200.00
123 (130) - Petit patrimoine		4 500.00	4 500.00
1323 (167) - voirie		4 000.00	4 000.00
1323 (165) - appartements maison Fage	32 247.00		32 247.00
1327 (165) - appartements maison Fage	10 000.00		10 000.00
1327 (132) - jardin des 5 continents		40 000.00	40 000.00
1323 (168)- maison de services publics et aménagements	39 108.00	9 000.00	48 108.00
1341 (168) - maison de services publics	37 908.00	2 814.00	40 722.00
1323 (130) - église de Marc-la-Tour	27 088.00		27 088.00
1328 (130) - Fondation du patrimoine		8 676.00	8 676.00
1328 (168) - La Poste - agence postale		27 000.00	27 000.00
1341 (130) - Matériel informatique, défibrillateurs		1 672.00	1 672.00
165 (1) - caution logement		1 163.00	1 163.00

2031 (141) - Etudes Colibri		1 872.00	1 872.00
28031 - Amortissement frais d'études (1)		849.00	849.00
2804171 (1) - amortissement subvention d'équipement		530.00	530.00
280422 (1) - amortissement subvention d'équipement		441.00	441.00
2031 (1) - transfert frais d'études logements		29 798.00	29 798.00
2031 (1) - transfert frais d'études maison de services publics		19 456.00	19 456.00
2033 (1) - transfert frais d'insertion logements		337.00	337.00
2033 (1) - transfert frais d'insertion maison services publics		337.00	337.00
TOTAL :	146 351.00	651 840.00	798 191.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour et 8 voix contre.

19 VOTANTS
11 POUR
8 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : Création du budget lotissement : Modalités.

Le maire présente au conseil municipal les modalités relatives à l'opération d'aménagement portant création de 11 lots, sur les parcelles AW 6 et AW 296. Ce programme se déroulera en deux phases :

1ère phase :

- achat du terrain à hauteur de sa valeur nette comptable,
- frais d'études,
- frais accessoires (bornage, étude de sol, imprévus...),
- aménagement de trois lots,

2ème phase : aménagement de huit lots.

Le budget principal avancera les fonds au budget du Lotissement afin de permettre la réalisation à moindre coût de cette opération d'aménagement.

Le fait de réaliser ce projet en deux phases limite les risques dans la mesure où la deuxième phase se fera après la vente des trois premiers lots.

Après avoir délibéré , par onze voix pour et huit abstentions,

le conseil municipal accepte les modalités ci-dessus et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce programme.

19 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : Vote du budget " budget annexe lotissement"

Présentation et vote DU BUDGET DU LOTISSEMENT de l'exercice 2022

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement			
libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	110 404.00	75 - autres produits de gest.	5.00
65 - autres ch. de gestion courante	5.00	42 – opération ordres transfert entre sections	110 409.00
042 - opération d'ordre transfert entre section	5.00		
Total des dépenses de fonctionnement	110 414.00	Total des recettes de fonctionnement	110 414.00
Section d'investissement			
libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
040 – opération d'ordre transfert entre sections	110 409.00	16 – emprunts et dettes assimilées	110 404.00
		40 – opération ordres transfert entre sections	5.00
Total des dépenses d'investissement	110 409.00	Total des recettes d'investissement	110 409.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour et 8 abstentions

19 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : Règlement d'utilisation des locaux communaux.

Le maire expose au conseil municipal qu'un règlement commun pour l'utilisation de l'ensemble des salles communales doit être établi

Après lecture du règlement,

Le conseil municipal à l'unanimité,
adopte le règlement de l'utilisation des salles communales dans son ensemble.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018 : Presbytère de Marc la Tour : appel à candidature d'un architecte

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 12 octobre 2020 le Conseil Municipal avait décidé à la majorité de stopper la contractualisation avec la société Polygone pour la création de deux logements dans l'ancien presbytère de la commune historique de Marc-la-Tour. En effet, le Conseil Municipal avait opté pour la création d'un seul logement (problème d'escalier, de cohabitation).

Le Conseil Départemental dans le plan de contractualisation 2021-2023 avec la commune a alloué une subvention pour ce projet, 30% plafonné à 100 000 euros de travaux.

Il est donc temps de lancer l'étude de manière à ce que la commune soit apte dans un avenir proche à concrétiser cette opération.

Après avoir délibéré, par onze voix pour et 8 abstentions, le conseil municipal décide pour mener à bien cette opération un appel à candidature avec un architecte.

Il autorise le maire à effectuer toutes les démarches correspondantes

19 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
8 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : Recrutement d'un agent pour Accroissement temporaire d'activité en application de l'article L332-23 du code de la fonction publique.

Le conseil municipal de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L332-23

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir *surcharge de travail au niveau de l'école et de la cantine suite aux départs de plusieurs agents*

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois et 15 jours (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 1er mai 2022 au 15 juillet 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à temps non complet pour une durée effective de 140 heures en mai 2022, 140 h 30 en juin et 43 heures 30 en juillet soit une total effectif d'heures de 324.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de recrutement, le grade d'adjoint technique échelle C1 entre le 1er échelon et le 7ème échelon.

Des heures complémentaires pourront être effectuées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-020 : Convention de participation financière pour la construction du Centre d'incendie et de secours d'Argentat-sur-Dordogne et ses annexes.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau centre d'incendie et de secours doit être construit sur la commune d'Argentat sur Dordogne.

La Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne a fait le choix de prendre en charge la construction de cette nouvelle caserne assurant la protection des communes du secteur de 1^{er} appel de l'actuel CIS d'Argentat Sur Dordogne.

Le SDIS estime que cette opération représente une réelle amélioration des conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers et va donc participer au financement à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux déduction faite des aides pouvant être consenties par l'Etat (notamment la DETR)

La part des collectivités défendues en 1^{er} appel représentera 60% du montant de l'opération de construction déduction faites des aides pouvant être consenties par l'Etat (DETR).

La répartition de cette part entre chaque communauté de communes sera définie au prorata de la population des différentes communes défendues par le CIS d'Argentat sur Dordogne

Une convention doit être signée entre la commune et la Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne. Cette convention fixe la contribution de la Commune de Lagarde-Marc-la-Tour à ce projet au titre de la défense en 1^{er} appel d'une partie de la population car en effet, une partie de La commune de Lagarde-Marc la Tour est défendue en premier appel par le CIS d'Argentat sur Dordogne.

Le montant de la participation de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour est fixée à 221.35€

Ouïe l'exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la participation de la commune et charge le maire de signer la convention correspondante.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-021 : Vente de concession dans le cimetière communal de Lagarde-Enval.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille a demandé l'achat d'une concession dans le cimetière communal pour y fonder la sépulture de sa famille à savoir :

Nom	Adresse	complément	Code postal	Concession demandée
M. et Mme VAYNE Daniel et Lucette	2 Route de La Vaysse	Lagarde-Enval	19150 Lagarde-Marc-la-Tour	Carré 23 bis A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la vente de concessions à :

- Monsieur et Madame Vayne Daniel et Lucette (concession de 5 m² à 250 € pour une période de 30 ans)

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-022 : Adhésion à Corrèze Ingénierie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer pour les collectivités adhérentes une assistance, essentiellement d'ordre technique, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire, et du Conseil d'Administration.

Avant la fusion, les communes historiques de Lagarde-Enval et de Marc-la-Tour étaient adhérentes à l'Agence Corrèze Ingénierie. Compte tenu de la fusion de communes il est recommandé à la commune nouvelle de reprendre une délibération acceptant l'adhésion pour que le partenariat entre la nouvelle commune de Lagarde-Marc-la-Tour et cette structure puisse continuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40

le Maire
Ringebach Daniel

